

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **13 septembre 2010**

Décision n° **B-2010-1786**

commune (s) : Saint Fons - Villeurbanne - Vaulx en Velin

objet : Contrôles de performance sur les stations d'épuration à Saint Fons et la Feyssine - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché

service : Direction de l'eau

**Rapporteur** : Monsieur Colin

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 6 septembre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 14 septembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Sangalli.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à M. Blein), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas).

Absents non excusés : MM. Arrue, Vesco, David G., Lebuhotel.

**Bureau du 13 septembre 2010****Décision n° B-2010-1786**

commune (s) : Saint Fons - Villeurbanne - Vaulx en Velin

objet : **Contrôles de performance sur les stations d'épuration à Saint Fons et la Feyssine - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché**

service : Direction de l'eau

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 1 septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution d'un marché pour la réalisation d'essais et contrôles de performance suite aux travaux réalisés sur les stations d'épuration à Saint Fons et la Feyssine.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 11 mois pour un montant minimum de 100 000 € HT et maximum de 300 000 € HT ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE****1° - Approuve :**

a) - le lancement de la procédure pour l'attribution d'un marché de prestations de services pour la réalisation d'essais et contrôles de performance suite aux travaux réalisés sur les stations d'épuration à Saint Fons et la Feyssine,

b) - le dossier de consultation des entreprises.

**2° - Les prestations** seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

**3° - Les offres** seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine de Lyon.

**4° - Autorise** monsieur le Président à signer le marché à bons de commande ayant pour objet la réalisation d'essais et contrôles de performance suite aux travaux réalisés sur les stations d'épuration à Saint Fons et la Feyssine. et tous les actes contractuels y afférents pour un montant minimum de 100 000 € HT et maximum de 300 000 € HT, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres.

**5° - La dépense** correspondante sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget annexe de l'assainissement - exercices 2011 et 2012 - comptes 231 110 et 231 320 - fonction 2222 - pour un montant de 300 000 € HT maximum au titre des opérations individualisées n° 0127 : station la Feysine et n° 1336 : station à Saint Fons.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 14 septembre 2010.**